

Verbatim du Conseil d'Administration du 3 juin 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Monsieur Luis LE MOYNE (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Monsieur Alexandre COCHET.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAC (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Membres absents

Madame Louise BOUCHÉ,
Madame Gwladys BOUILLIN,
Monsieur Arthur SABATIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Elsa-Lang RIPERT),
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Pascale PONSE-WILHELM.

Membre absent

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur des Ressources humaines.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	9
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 8 avril 2021.....	9
III) Contingent CRCT au titre de l'établissement 2021-2022.....	9
IV) Forfait mobilités durables.....	12
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	23
V) Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	23
VI) Compte-rendu des conventions hors subvention	23
<u>Point C</u> : Questions diverses	25
VII) Questions diverses.....	25

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 3 JUIN 2021)

*(La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Désolé pour ces 2-3 minutes de retard.

Nous avons un conseil d'administration qui est à distance et en présentiel en même temps, certains membres du conseil d'administration sont dans la salle des actes et c'est une bonne chose, et puis un certain nombre d'entre vous sont aussi à distance.

On va évidemment revenir vers plus de présentiel.

Je crois qu'on ne pourra pas se passer, tant que la situation sanitaire n'est pas réglée définitivement, d'une hybridation minimale pour les personnes qui ne souhaitent pas s'exposer au risque sanitaire pour des raisons médicales. Mais l'objectif est bel et bien d'aboutir à une situation où les instances de cette université renouent avec le présentiel par principe.

Et j'espère qu'on pourra tenir.

Alors, justement quelques points d'information que je voulais livrer à votre connaissance.

Le premier point, c'est le point Covid.

Donc, hier soir, j'ai reçu un état des cas positifs recensés dans notre établissement. Au cours des 7 derniers jours, 12 cas positifs ont été recensés par le SSU dont 3 personnels. Donc la situation est totalement stable depuis un bon mois et demi, environ.

Voilà. Pas de point particulier en ce qui concerne la question du Covid.

Deuxième information, j'étais, hier, à Nevers avec le recteur de région, avec Philippe Perrot, Vice-président en charge du patrimoine et du territoire, le secrétaire général du rectorat de région académique Jean-Luc Rossignol. Nous avons rencontré le préfet et les représentants de la ville de Nevers et de l'agglomération de Nevers pour faire une « visite » de l'ensemble des dispositifs mis en place, en collaboration évidemment avec l'université de Bourgogne... Parfois complètement,

parfois partiellement sur certains dispositifs. Donc, de tous les dispositifs de formation supérieure.

On a visité aussi bien les locaux dans lesquels sont accueillis les étudiants de PASS, les étudiants du campus connecté, les étudiants de l'IFMK, évidemment les locaux de l'ISAT avec les projets de rénovation bâtementaire pour les mettre à niveau « environnemental » en ce qui concerne notamment la rénovation énergétique.

Les services de restauration aussi, sur lesquels une réflexion commence à peine à s'engager sur le site de Nevers à destination de l'ensemble des étudiants et du site.

Cette visite a montré et nous a bien fait prendre conscience de tous les efforts qui sont faits par Nevers, l'agglomération, pour développer son enseignement supérieur et sa recherche.

Et je peux témoigner que les conditions dans lesquelles les étudiants sont accueillis à la fois sur le campus connecté, pour suivre la première année de PASS, pour se former au métier de masseur kinésithérapeute, etc., sont vraiment excellentes. Ce ne sont pas seulement des conditions matérielles, il y a aussi de l'accompagnement sur le terrain.

Alors il est un peu trop tôt pour parler des résultats des étudiants qui se forment à distance, finalement, dans le cadre des dispositifs mis en place à Nevers, notamment, mais les premiers résultats en PASS... Les résultats intermédiaires à la fin du premier semestre étaient tout à fait encourageants, parce que sur environ 25 étudiants, il y en avait 8 qui étaient au-dessus de la moyenne des étudiants des effectifs globaux de l'université de Bourgogne dans la Licence PASS, en première année de PASS. Et il semblerait également qu'avec les campus connectés, les résultats soient très bons.

Il nous faut néanmoins attendre les résultats définitifs. Ils ne sont pas encore tous parvenus, mais on y reviendra en temps utile.

Donc, vraiment des choses très intéressantes, y compris avec le préfet de Nevers qui nous a vraiment réservé un très, très bon accueil, au recteur Chanet et aux représentants de l'université de Bourgogne.

Il souhaite d'ailleurs que l'on puisse, tous les trois, enfin les trois institutions que nous représentons, la préfecture de la Nièvre, le rectorat d'académie et l'université de Bourgogne, signer une convention cadre qui nous permettra de dynamiser encore, le volet enseignement supérieur sur le territoire de la Nièvre.

Évidemment, il se pose des questions de moyens, toujours pareil, bien évidemment, d'accompagnement, etc., mais quand la volonté politique est là on voit que les réalisations peuvent être de très bon niveau et véritablement à Nevers j'en ai eu la preuve.

Troisième information qui concerne le classement de Shanghai.

Nous sommes, cette année, classés dans huit classements thématiques. Donc c'est évidemment bien, il faut s'en réjouir.

Il faudra remarquer quand même que nous ne sommes plus classés en chimie et on ne sait pas pourquoi. On va s'interroger sur ce point-là. Mais bon, cela reste quand même un résultat tout à fait honorable. Nous sommes toujours classés entre la 18^{ème} et la 20^{ème} place nationale par le classement de Shanghai.

Voilà. C'est un résultat. Ce n'est pas une fin en soi, vous le savez bien. Ce n'est pas ce qui doit être l'alpha et l'oméga de la politique en matière de recherche. Mais néanmoins c'est toujours important, lorsqu'on échange avec les interlocuteurs

institutionnels, de venir avec cette image de reconnaissance de l'excellence au niveau international.

Voilà pour les quelques informations que je voulais livrer à votre connaissance.

Est-ce qu'il y a des points que vous voudriez aborder ?

Oui. Peggy.

Peut-être attendre d'avoir le micro.

Mme Pucéat.- Peut-être, pendant ce temps, est-ce que tous ceux qui sont à distance peuvent mentionner « présent » dans le fil de discussion pour qu'on puisse vous comptabiliser dès le départ ?

Le Président.- Merci. Oui.

Mme Cénac.- Alors j'ai deux questions.

La première question concerne les fameux postes LPR. Est-ce qu'il y a une réflexion au niveau de l'établissement pour savoir... Enfin pour décider comment seront utilisés ces supports de postes ? Par exemple, est-ce qu'il y a une volonté de rééquilibrer l'égalité homme-femme ou d'autres scénarios, discussions, envisagés sur ce qui sera fait au niveau de l'université de Bourgogne sur ces postes ?

Et la deuxième question concerne l'avis de la CNIL récemment demandant d'éviter d'utiliser des logiciels américains, du genre Teams et Zoom dans l'enseignement supérieur, avec deux ans pour s'adapter, si je peux m'exprimer comme cela.

Et donc j'aimerais avoir une réaction sur ce qui va être fait au niveau de l'université de Bourgogne par rapport à cela.

Le Président.- Premier point, les postes LPR, d'abord, on aimerait bien savoir combien on en aura et comment ils seront répartis entre les sections, parce qu'il y a une réflexion au plan national qui est en train de se faire.

Je n'ai pas, aujourd'hui, connaissance du résultat de cette réflexion.

Ensuite, sur la ventilation.

En fonction de ce que nous recevrons, il y a, oui, des rééquilibrages à faire, notamment...Alors, après, je ne sais pas si tu parles de repyramidage, des chaires de professeur junior, des... Est-ce qu'il y a... Enfin éventuellement des postes qui viennent postérieurement aux chaires de professeurs juniors, etc., parce qu'il y a beaucoup de dispositifs en fait dans la LPR.

Si on parle du repyramidage – je rappelle, pour les membres du conseil d'administration qui ne seraient pas au fait du repyramidage, qu'il s'agit en fait de permettre à des maîtres de conférences d'accéder par promotion au statut de professeur. Oui, il y aura un certain nombre de critères qui seront évoqués dans le cadre, de toute façon, d'un travail collectif. Il ne s'agit pas de décider dans un bureau de ce qui va se passer. Et je crois qu'il y a plusieurs rééquilibrages nécessaires.

Homme-femme, je suis d'accord. On a évoqué la question, tout à l'heure, lors du conseil d'administration restreint. Au niveau du recrutement des maîtres de conférences, je crois qu'on atteint l'équilibre, avec l'équilibre global mais avec des déséquilibres selon les sections qu'il convient évidemment de prendre en compte et sur lesquels il faut réfléchir, bien sûr. Je ne suis pas sûr que ce soit les procédures mises en interne qui aboutissent à cela, je pense que les causes se situent en amont. D'accord ? Cela, c'est le premier point.

Et il y a un autre déséquilibre qui existe dans nos composantes, c'est dans les sections. Il y a des sections dans lesquelles il y a beaucoup plus de maîtres de conférences que de professeurs et inversement il y a d'autres sections dans lesquelles il y a beaucoup plus de professeurs que de maîtres de conférences et, là, je crois qu'il faut profiter de l'occasion qui nous est donnée par la LPR pour chercher également à rééquilibrer les déséquilibres qu'on peut constater entre les sections.

Donc, voilà pour cette première réaction.

En ce qui concerne l'avis de la CNIL, oui, bien sûr, j'ai lu avec attention l'avis de la CNIL et je l'ai lu avec d'autant plus d'attention que je suis membre de la commission juridique de la CPU et que c'est notamment la CPU qui a saisi la CNIL sur cette question. Donc, je savais, évidemment, j'étais tout à fait informé du processus qui était en cours et d'ailleurs je l'approuve.

On a deux ans *grosso modo* pour s'adapter.

Moi, je vois deux pistes de réflexion, conformes d'ailleurs à la position de la CPU.

La première, et j'ai déjà évoqué cette question-là, ce serait peut-être bien que la France, mais que l'Europe aussi, profite de cet avis de la CNIL, qui – à mon avis – sera rendu sous d'autres formes par les autres autorités – on va dire – les autres commissions nationales informatique et liberté dans les autres États membres de l'Union Européenne, pour définir, concevoir un outil souverain.

Je vous rappelle que si on utilise des outils américains c'est que la France et l'Europe ont abandonné leur souveraineté numérique au marché et que les leaders du marché sont américains.

Donc, peut-être que... Moi, je souhaite, et c'est ce que j'ai toujours dit, je souhaite que nous ayons un outil souverain qui fonctionne, parce qu'on a vu que RENATER notamment n'était pas du tout, du tout à la hauteur.

La deuxième piste de réflexion, mais ce n'est pas... L'une et l'autre ne sont pas à la portée de l'établissement, que ce soit clair. La deuxième, c'est que je pense que la France, l'Europe peuvent rediscuter avec les GAFAM et les hébergeurs de *cloud* pour déterminer des solutions techniques qui nous mettent à l'abri finalement des risques auxquels nous expose le *cloud act* américain puisque cette prise de conscience vient d'une décision du 16 juillet 2020 de la Cour de justice de l'Union Européenne selon laquelle le *Privacy shield* qui est censé protéger les données personnelles des citoyens, ce *Privacy shield* n'a pas été jugé au niveau de standard du RGPD par la Cour de justice de l'Union Européenne et donc ce n'est pas un instrument suffisamment protecteur des données personnelles.

Donc – et c'est peut-être la troisième voie, je ne sais pas – si les États-Unis modifient leur législation de sorte de se conformer à un niveau de standard exigé par le RGPD, à ce moment-là, c'est peut-être une troisième solution. Je n'ai pas dit que j'y croyais, on est bien d'accord.

Oui. Peggy.

Mme Cénac.- Plusieurs choses.

Mme Pucéat.- Est-ce que vous pouvez parler assez fort pour que les personnes à distance...

Mme Cénac.- Est-ce que vous m'entendez mieux comme cela ?

Le Président.- Oui. C'est mieux.

Madame Cénac.- Alors, je disais, oui, plusieurs choses.

La souveraineté numérique, c'est une décision politique, c'est certain, disons que c'est un choix politique qui demande des moyens. De ce point de vue-là, il me semble que toutes les cotisations, qu'on a données au niveau national, je ne parle pas que de l'université de Bourgogne, mais en payant les services de Microsoft et autres, c'est autant d'argent qu'on n'a pas pu utiliser pour aider l'AMUE, pour aider d'autres structures, comme RENATER, qui n'ont pas suffisamment les moyens de faire ce qu'il faut pour gagner une souveraineté.

Et on peut aussi, politiquement, demander avec insistance et fermeté à avoir des moyens qui soient autonomes.

Quant à la dernière solution, que l'on respecte le RGPD ou pas, c'est une chose, mais ce qu'on fait de nos données personnelles, c'est important quand même de laisser la possibilité aussi bien aux enseignants qu'aux étudiants de ne pas avoir l'obligation de donner des données considérées comme personnelles... Mais même quand elles n'apparaissent pas si personnelles que cela, (*suite inaudible*) de travail, etc., sont autant d'informations qui peuvent intéresser d'un point de vue commercial des entreprises et ce que font ces entreprises avec ces données, même s'il y a la transparence de savoir à quoi elles les utilisent et ce qu'elles en font, est-ce qu'on va imposer notre système à tous les étudiants qu'on forme, de donner « gratuitement » ces données à ces boîtes privées ? Ce sont des questions qui sont à poser, qui ont à être débattues et elles sont toujours mises sous la nappe, cachées, ce qui me met quand même assez mal à l'aise. Ce sont des vraies questions.

Au-delà de respecter le droit sur les données personnelles, forcer les gens à donner leurs données personnelles contre leur gré, je trouve que c'est problématique. Par exemple, le fait d'avoir dû être isolée des conseils centraux parce que je refusais d'utiliser Microsoft Teams, je trouve que ce sont des questions qui posent problème.

Plusieurs étudiants m'ont contactée en me demandant s'ils étaient obligés, l'année dernière quand on voulait leur faire signer la charte disant qu'ils acceptaient de donner leurs données personnelles sans trop savoir ce qu'il y avait derrière et pourquoi, et ce qu'on fait avec. Je trouve que c'est ôter une liberté aussi bien aux enseignants qu'aux étudiants de choisir ce qu'il advient de leurs données personnelles indépendamment du droit (*suite inaudible*).

Le Président.- Alexandre, tu veux répondre ?

M. Fournier.- Alors effectivement je voulais apporter quelques points de précisions.

À noter que l'avis de la CNIL, qui est un avis bien sûr et donc sollicité par la CPU et un autre organisme, dont je ne me souviens plus du nom ...

Le Président.- Ce sont les grandes écoles.

M. Fournier.- Voilà, c'est cela... est tombé le jour même ou le lendemain de l'annonce par le gouvernement d'une stratégie nationale pour le *cloud* que – à mon sens – je trouve plutôt positif.

Alors, je vais vous citer les trois points principaux, parce que tout le monde ne les connaît pas forcément, de cette stratégie nationale.

Tout d'abord, l'émission d'un label « *cloud* de confiance » pour bénéficier des meilleurs services de *cloud* mondiaux tout en protégeant – cela, c'est très important – les données des Français.

Le deuxième point, c'est ce qui s'appelle le « *cloud* au centre », c'est-à-dire moderniser l'action publique grâce aux technologies actuelles du *cloud*.

Et enfin, une politique industrielle au service de la souveraineté française pour accompagner la construction de nouveaux services *cloud*.

Pour ce qui est des logiciels en eux-mêmes, alors juste pour vous répondre. Je doute qu'en accumulant tous les financements émis par les universités auprès de Microsoft notamment ou Zoom, on arriverait à financer suffisamment RENATER pour pouvoir créer un outil performant.

En fait, l'outil...

Mme Cénac.- Je n'ai pas dit cela.

M. Fournier.- L'outil en lui-même...

Mme Cénac.- J'ai dit que cela aiderait.

M. Fournier.- Oui. Cela aiderait, mais pas suffisamment. Franchement les géants américains ont mis des milliards d'euros sur la table pour créer ces outils.

Alors, en soi-même, ce n'est pas l'outil qui compte réellement mais c'est toujours la disponibilité de l'outil par les serveurs. C'est-à-dire que plus on dimensionne les serveurs, plus l'outil est puissant. Et au niveau français et européen, on n'a pas aujourd'hui les capacités de rivaliser avec les géants américains, c'est établi.

Le deuxième point dont je voulais vous parler c'est que, dans ces cas-là, j'ai toujours l'habitude de passer par l'association des VP numérique pour échanger avec mes collègues vice-présidents, et le constat est le même. On aimerait tous avoir une solution libre qui fonctionne et qui tienne la charge au niveau des serveurs ; à ce jour, elle n'existe pas.

Alors, effectivement la réaction des collègues VP numérique, c'est de dire : on est tous pour cette solution, elle n'existe pas, on souhaiterait qu'elle arrive, on espère que dans les deux ans il y ait quelque chose qui bouge, mais franchement on en doute.

Après, on verra ce que nous dira l'avenir.

Je pense plutôt que... On voit la réaction au lancement du *cloud*, enfin de la stratégie nationale *cloud* par le gouvernement. La réponse a été tout de suite émise notamment par Orange, Cap Gemini, en association avec Microsoft, et le but de cette association, cela va être aussi pour Microsoft de se mettre au standard RGPD, au niveau français, pour répondre aux questions qui se posent par rapport au *Privacy shield*.

Et donc, comme je le dis toujours, il ne suffit pas d'avoir des outils, il faut avoir la charge de serveur derrière qui nous permettra de fonctionner. Et donc la réaction des collègues VP numérique, globalement, c'est de dire on a eu besoin de ces outils, on est tous partis vers, effectivement, des solutions américaines, parce que c'était celles qui nous ont permis de fonctionner. Et donc si un jour il y a une bascule vers un outil qui nous permet de fonctionner au même titre et avec une charge de serveur suffisante, il y aura probablement un passage. Aujourd'hui, cela n'existe pas.

Le Président.- Merci.

Il y a Arnaud Deroussiaux qui veut poser une question, qui a levé la main. Si vous pouvez prendre la parole.

M. Deroussiaux.- Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Il y a une circulaire du 26 mai qui est sortie concernant la nouvelle modalité de télétravail liée à la crise sanitaire à partir du 9 juin.

Je voulais savoir comment c'est décliné à l'université. Est-ce que les deux jours en présentiel vont être obligatoires, à discuter dans chaque service ? Enfin, voilà, je voulais savoir comment cela va être mis en place à partir du 9 juin à l'université.

Je vous remercie.

Le Président.- Oui. Je vais passer la parole à Alain Helleu qui met en œuvre cette circulaire.

M. Helleu.- Oui. Bonjour à tous. Je ne sais pas si vous m'entendez.

Effectivement on a reçu la circulaire le 26 mai 2021. On va en parler au CHSCT de lundi.

Cette circulaire a été transmise. Elle est relativement claire. Elle n'est pas longue du tout, elle fait deux pages.

Elle prévoit, il y a deux points :

Présence hebdomadaire dans les locaux universitaires. Alors, la première information c'est que, dès à présent, les gens qui le souhaitent peuvent revenir dans les locaux universitaires sans autorisation. La deuxième information, c'est, le mercredi 9 juin, passage de cinq jours de travail à distance à trois jours. Cela veut dire en clair que la ministre demande à ce que les personnes reviennent deux jours sur l'ensemble des sites de la fonction publique d'État, ce n'est pas que nous.

Et puis le 1^{er} juillet, passage à deux jours de télétravail par semaine, donc cela veut dire que les personnes doivent revenir trois jours sur les sites.

Alors, dans la note qu'on prépare, on a bien évidemment précisé que, sauf si le protocole annuel de l'uB sur le travail à distance a prévu au titre des situations individuelles, trois jours de télétravail, on reste sur trois jours de télétravail.

Et ensuite, la troisième date à retenir, c'est le mercredi 1^{er} septembre 2021, c'est le retour au régime de droit commun avec l'application du protocole de l'uB.

Alors, une attention sera portée, c'est aussi dans les termes de la circulaire sur les situations spécifiques et individuelles, aux personnes qui ont des gros soucis de santé. On les a répertoriées, il y en a une quinzaine sur l'établissement, donc elles feront l'objet d'une attention particulière en lien avec évidemment le responsable ou le chef de service, responsable hiérarchique et puis l'assistante sociale, la psychologue du travail et puis le docteur Carrère. Pour toutes les situations bien évidemment il y aura une attention, on regardera.

Après, c'est quand même une instruction de la ministre de la Fonction publique – c'est difficile de ne pas l'appliquer.

Dans tous les cas, il est rappelé le respect des gestes barrières et les mesures de précaution, notamment le port du masque.

Alors, il y a une interrogation, c'est que si cette situation... Il est bien dit à plusieurs reprises que c'est sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, et les conditions pour la rentrée universitaire de septembre 2021 seront complètement tributaires de l'évolution de la pandémie à ce moment-là et surtout du taux de

vaccination de la population. Cela, c'est le premier point sur la présence hebdomadaire dans les locaux.

Cette circulaire a été diffusée très rapidement à l'ensemble des chefs de services, directeurs de composantes, directeurs de labo.

Et puis donc il y aura une deuxième circulaire, propre à l'uB qui partira très prochainement après avis du CHSCT de lundi.

Le deuxième point, c'était les réunions en présentiel. Donc actuellement elles sont limitées à six personnes, il est précisé dans cette circulaire du 26 mai 2021, qu'à partir du 9 juin, elles seront autorisées avec une jauge recommandée d'une personne pour 4 m². Donc cela, c'est la circulaire du 26 mai, à rapprocher de la circulaire du 18 mai, qui est une circulaire de la ministre de l'Enseignement supérieur, qui précise qu'une distance physique d'au moins un mètre entre individus debout et d'au moins un mètre ou d'un siège entre individus assis doivent être respectées. Cette distance est portée à au moins deux mètres lorsque le masque ne peut pas être porté. Cela, c'est la deuxième partie de la circulaire.

Donc, on regardera cela. On regardera ça évidemment avec beaucoup d'attention. L'objectif c'est aussi qu'en partie et pour partie de la semaine, les gens puissent revenir sur leur lieu de travail et se rencontrer. On est sur la resocialisation des personnes.

Le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ?

Voilà, l'idée c'est d'y aller progressivement puisque les gens vont revenir progressivement à la normale. Je crois qu'il ne faut pas se précipiter non plus pour des raisons sanitaires, pour des raisons aussi qui tiennent à la réorganisation des personnels, c'est-à-dire que chez eux, ils se sont réorganisés, il faut qu'ils puissent revenir aussi en reprenant – on va dire – une organisation normale, enfin la plus normale possible.

Oui. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- C'est simplement... Ce serait bien que la circulaire arrive rapidement dans les services puisqu'on a déjà des agents qui sont interrogés sur comment interpréter la circulaire.

Ce serait bien que l'université envoie aux chefs de service parce qu'il y a déjà des agents qui... Voilà, qui sont confrontés à cela et... Enfin c'est la semaine prochaine, enfin cela commence là et...

Donc, voilà, c'est simplement un point de temps.

M. Helleu.- La circulaire de la ministre a déjà été très largement diffusée, et puis celle... Enfin, il n'y a pas beaucoup d'ajouts. Alors, les ajouts que je propose, on en discutera, mais la seule proposition que je rajoute qui est importante, c'est de dire qu'à partir du 1^{er} juillet on demande d'être présent trois jours et la phrase que j'ai ajoutée, alors cela, évidemment c'est pas dans la circulaire du ministère, sauf si le protocole uB a une position favorable et autorise trois jours de télétravail, là on est sur l'application du protocole, ensuite pour toutes les situations de santé ou qui posent des difficultés, on a un médecin, un psychologue du travail, on sera très attentif à la situation.

M. Rollin.- Oui. C'est simplement, voilà, on a des agents déjà qui nous ont demandés des explications de texte sur la circulaire parce que tout le monde n'est pas forcément aguerri à lire la circulaire. Surtout, il y a des nuances qui peuvent être

interprétées différemment, donc certains n'avaient pas forcément lu dans le sens que vous faites, la même lecture que vous, c'est simplement pour cela.

Le Président.- Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'entrer dans le vif de l'ordre du jour, dans les points A soumis à discussion.

Il y avait l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 8 avril 2021 qui vous a été adressé.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 8 avril 2021

Mme Pucéat.- Est-ce que vous avez des commentaires sur ce verbatim ?

Pas de commentaires. Donc, s'il n'y en pas, je vous propose d'approuver le verbatim du conseil d'administration du 8 avril 2021.

Je vais lancer le vote dans le fil de discussion et vous pouvez exprimer votre vote pour ceux qui sont à distance.

Donc, « refus de prendre part au vote », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et pour ceux qui sont dans la salle, je vais vous demander de vous exprimer.

Qui refuse de prendre part au vote ? Donc, une personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc, dans la salle, j'ai un refus de prendre part au vote.

N'oubliez pas de voter deux fois si vous avez une procuration.

Je n'ai que des pour dans le fil de discussion et un refus de vote. Donc, merci pour cette approbation.

26 voix pour, 1 refus de vote

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point suivant à l'ordre du jour qui est le contingent CRCT au titre de l'établissement pour 2021-2022.

III) Contingent CRCT au titre de l'établissement 2021-2022

Mme Pucéat.- Donc, chaque année, on l'avait déjà fait l'année dernière, le conseil d'administration doit arrêter le contingent de congés pour recherches et conversions thématiques ou CRCT qui sont accordés au titre de l'établissement.

On doit se prononcer aujourd'hui sur ce contingent pour l'année universitaire prochaine, donc pour l'année universitaire 2021-2022.

Pour rappel, l'année dernière ce contingent s'élevait à six trimestres au titre de l'établissement auxquels s'étaient rajoutés quatre CRCT qui étaient attribués au titre du CNU, donc un total de 10 semestres de CRCT qui avaient été attribués pour l'année 2020-2021, qui était déjà un chiffre en augmentation puisque l'année

précédente nous avons attribué huit semestres, six au titre de l'établissement et deux au titre du CNU.

Donc, cette année, pour information, 12 dossiers ont été déposés pour l'attribution des CRCT-CNU pour un total de 17 semestres demandés. Et cette année, deux semestres ont été attribués au titre du CNU.

Donc, cela, c'était pour le CNU.

Au titre de l'établissement, 16 candidatures ont été déposées pour un total de 23 semestres demandés et donc il vous est proposé, ici, de fixer ce contingent de CRCT à 10 semestres pour l'année universitaire 2021-2022, c'est-à-dire une augmentation par rapport à l'année précédente au titre de l'établissement puisque six semestres avaient été accordés l'année dernière et nous proposons, cette année, 10 semestres pour aller au-delà même de la compensation de la diminution du nombre accordé au titre du CNU, qui est passé de quatre à deux.

Donc, ici, cela porterait le total à 12 semestres de CRCT distribués au total, si on ajoute à ces 10 les deux semestres attribués au titre du CNU, sachant que, nous ici, nous ne nous prononçons que sur les 10 semestres que l'on vous propose ici, qui sont accordés au titre de l'établissement.

Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous souhaitez réagir suite à cette proposition ?

Oui. Stéphanie Dauphin-Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, comme réaction, on pourrait dire que c'est plutôt un signal positif, enfin moi, je vois cela tout à fait favorablement, cette augmentation des CRCT.

Donc, c'est juste pour être certaine, vous savez qu'il y a un nouveau dispositif pour les CRCT en sciences humaines et sociales à partir de septembre... Je ne sais plus. Enfin, c'est bientôt qu'on peut déposer sa demande. Donc, évidemment ce nouveau dispositif va s'ajouter aux semestres qui sont proposés par l'uB.

Le Président.- Oui, c'est exactement cela.

Mme Pucéat.- Oui. Oui. C'est cela.

Le Président.- Mais ils sont réservés aux SHS. Ils sont réservés à certaines sections.

Mme Dauphin-Benoist.- Et là, il y aura aussi un contingent CNU et un contingent uB ou ce sera qu'établissement ?

Le Président.- Non. C'est un contingent établissement. On a une notification, 7 CRCT donc qui seront instruits...

Alors pour la mise en œuvre, ce sera au second semestre de l'année prochaine parce qu'il faut, d'abord, lancer la campagne, que les collègues aient le temps de réfléchir sur leur dossier, le constituer, ensuite il faut instruire. Et donc la mise en œuvre du CRCT se réalisera sur le second semestre.

Voilà. Donc c'est une bonne nouvelle, c'est bien.

Mme Dauphin-Benoist.- Après, c'est une bonne nouvelle mais il faut aussi que derrière, on puisse assurer les remplacements des collègues, et c'est souvent cela qui coince quand même.

Le Président.- Je suis d'accord avec vous.

Mme Dauphin-Benoist.- Enfin, disons que cela peut quand même... Il y a des collègues qui doivent avoir des scrupules à laisser tomber leur département qui parfois est en manque de postes, en manque de bras.

Le Président.- Oui. Sur les sections en tension c'est clair.

On a bien conscience de cela. On n'a pas nécessairement les instruments pour pallier les effets de ces risques-là tout simplement.

Mais oui, on en a tous conscience.

Mme Pucéat.- Lucy également souhaite intervenir.

Mme Moser-Jauslin.- Juste une question. Quand on dit 10 semestres, cela veut dire maximum si on trouve des bons dossiers pour 10 semestres ou est-ce qu'il faut accorder 10 semestres quoi que ce soit ?

Le Président.- Alors, cela, cela dépend de la politique mise en place par le CAC notamment.

Mme Pucéat.- Oui. C'est un accord de 10 semestres, si ensuite il n'y a pas assez de candidats, il y aura moins de CRCT accordés.

Le Président.- Oui. Et puis si jamais les projets des candidats ne sont pas – on va dire – jugés comme correspondant véritablement à un congé recherches ou conversions thématiques, à ce moment-là... Enfin oui. Ce n'est peut-être pas la peine de les gâcher non plus. Tant qu'à faire autant essayer de réserver ce volet peut-être à une campagne qui sera augmentée l'année suivante au profit de projets qui correspondent davantage à l'esprit du CRCT.

Mme Pucéat.- D'autres remarques ?

Le Président.- D'autres questions ? Non.

Mme Pucéat.- Donc s'il n'y a pas d'autres questions, il n'y en a pas non plus dans la salle, je vous propose de fixer le contingent CRCT au titre de l'établissement à 10 semestres pour l'année universitaire 2021-2022.

Donc, je lance le vote dans le fil de discussion.

Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion, « refus de prendre part au vote », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et dans la salle, je vais vous demander qui refuse de prendre part au vote ?
Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc, je n'ai que des pour dans la salle.

Et dans le fil de discussion... je n'ai que des pour également, sauf une personne qui ne prend pas part au vote.

Donc, ne prend pas part au vote, Jean-Marc, c'est équivalent à un refus de vote, c'est cela ?

M. Bourgeon.- Oui.

Mme Pucéat.- Très bien.

Donc, merci pour cette approbation sur ce contingent CRCT.

26 voix pour, 1 refus de vote

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'ordre du jour suivant qui concerne le forfait mobilités durables.

IV) Forfait mobilités durables

Le Président.- Oui. Merci Emmanuelle.

Alors, le forfait mobilités durables, peut-être un rappel un petit peu de ce que c'est.

C'est en fait le remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre des déplacements des agents entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle, avec leur vélo ou un cycle à pédalage assisté personnel – c'est comme cela que les textes définissent le vélo à assistance électrique – donc sous la forme d'un forfait mobilités durables.

Le forfait mobilités durables est versé en une seule fois, une fois par an, l'année suivant la demande par l'agent de pouvoir bénéficier du forfait mobilités durables. Cela signifie que la demande en 2021 aboutira à un versement durant le premier trimestre 2022.

Ce forfait ne peut pas excéder 200 euros par an.

L'agent doit utiliser son vélo au moins 100 jours par an pour un temps plein, présent toute l'année civile.

Et le nombre minimal de jours et le montant du forfait peuvent être modulés, conformément à l'article 7 du décret qui a instauré le forfait mobilités durables, décret n°2020-543.

Et cette modulation se fait à proportion de la durée de présence de l'agent. Alors un agent qui a été recruté en cours d'année, qui a été radié en cours d'année, un départ en retraite par exemple, un agent qui a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année, agent à temps partiel, à temps incomplet, etc.

Petit point d'attention, ce forfait mobilités durables n'est pas cumulable avec le remboursement partiel des abonnements de transport en commun. Par exemple, les abonnements de tram pour lesquels l'université réalise des remboursements assez importants d'ailleurs en volume monétaire, ne se cumule pas avec le forfait mobilités durables.

Autre élément, le décret du 9 mai 2020, qui est relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'État, prévoit que le forfait n'est pas applicable aux agents qui bénéficient d'un logement de fonction sur leur lieu de travail. Par hypothèse ils sont déjà sur leur lieu de travail donc ils ne font pas de

trajet – on va dire –, aux agents qui bénéficient d'un véhicule de fonction, aux agents qui bénéficient d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail et aux agents transportés gratuitement par leur employeur.

Les sites concernés, ce sont tous les sites de l'université de Bourgogne bien entendu, donc les six sites : Dijon, Auxerre, Nevers, Chalon, le Creusot, Mâcon.

Et la demande doit être transmise par la voie hiérarchique, donc pour les personnels BIATSS au RA, au directeur de pôle, pour les enseignants, enseignants-chercheurs au directeur de la composante et par voie hiérarchique, et au gestionnaire au sein du pôle RH, par exemple.

La procédure se fait de la manière suivante.

Première étape, renseignement de la demande forfait mobilités durables. Je ne sais pas si ce document vous a été transmis – je crois...

Mme Pucéat.- Si. Si.

Le Président.- C'est bon. D'accord. Donc fiche à renseigner une fois par an, envoyée au RA ou au directeur de composante ou au directeur de pôle, c'est l'agent qui fait cela évidemment.

Ensuite, le destinataire envoie ce document au ou à la gestionnaire RH, donc c'est le RA, le directeur de pôle, le directeur de composante qui est responsable de cet envoi.

Ensuite, le gestionnaire de l'agent au sein du pôle RH vérifie que l'agent n'a pas de remboursement partiel de son abonnement de transport en commun, bref, vérifie que les conditions sont remplies.

Et ensuite, la mise en paiement a lieu au cours du premier trimestre de l'année suivante, le temps de traiter l'opération en interne puisqu'il n'y a qu'un seul versement par an. On ne va pas faire du cas par cas, il y aura une gestion collective, évidemment, de ce versement.

Il peut y avoir des contrôles, donc le gestionnaire de l'agent au sein du pôle RH peut demander des justificatifs évidemment puisque c'est sur une base déclarative. Et c'est à l'agent de renvoyer ces justificatifs, comme il se doit.

Juste dernier point.

La procédure, on la met en place à partir du 1^{er} septembre de cette année et donc pour cette année, il y aura quatre mois, donc il y aura un prorata de la somme de 200 euros sur les quatre derniers mois de l'année et un versement de ce prorata au cours du premier semestre... Au cours du premier trimestre, pardon, 2022.

Voilà où nous en sommes.

Et puis un dernier point... Dans le cadre de l'encouragement à utiliser son vélo, parce que c'est cela qui est vraiment important – je crois –, c'est que ceux qui le peuvent soient encouragés, incités à utiliser le vélo, j'ai fait demander des devis d'équipements de sécurité individuels, de casques, de gilets, de pinces à vélo et d'antivol, aussi, solides c'est-à-dire des U ou des chaînes importantes, parce que... En fait, pour tout vous dire, l'hésitation était entre, soit on fournit des équipements de sécurité, y compris contre le vol, aux personnels qui le souhaitent, soit on construit des espèces de cages sécurisées et en fait ces cages sécurisées – on a fait faire des devis – coûtent très cher, il y a des frais d'entretien régulier, etc.

Et il est sans doute préférable... D'abord parce que moins cher, de fournir des U ou des chaînes de bonne qualité qui sont inviolables, à titre personnel je les utilise et effectivement depuis que j'utilise ce type de dispositif, je ne me suis jamais

fait voler le vélo, alors qu'auparavant je m'en suis fait voler quatre quand même. Donc voilà, cela prouve que c'est efficace.

D'autre part, on a renforcé aussi les abris vélos... Il y a eu un changement d'abris vélos parce qu'il y en a un certain nombre qui sont vraiment en très mauvais état.

Et puis, on a vérifié aussi qu'il y avait suffisamment d'arceaux pour attacher les vélos, justement, et que ces arceaux sont suffisamment solides.

Donc, il y a toute cette action en parallèle.

L'arbitrage a été fait vraiment en faveur des équipements individuels de sécurité plutôt que ces grandes cages qui sont très chères et – à mon avis – en plus qui sont régulièrement vandalisées pour justement accéder aux vélos, essayer de les voler.

Donc, on est sur ces choix-là pour la mise en place du dispositif.

Mme Pucéat.- On pourrait ajouter aussi qu'on a demandé un complément de financement lors du dialogue stratégique de gestion, spécifique justement pour augmenter le nombre d'abris à vélo et le nombre d'arceaux à vélo.

Donc on est en attente de la décision qui devrait arriver courant juin normalement sur ce type de financement.

Le Président.- On attend la notification DSG2 au cours du mois de juin, je pense que ce sera fin juin.

Quand on nous dit fin juin au ministère, c'est peut-être début juillet, mais je ne lance pas la pierre au ministère parce qu'ils ont aussi beaucoup de travail.

Monsieur Rollin, oui. Peut-être avec micro et puis ordinateur.

M. Rollin.- Oui. Alors, c'est déjà bien qu'enfin le forfait mobilités apparaisse.

Moi, j'ai une question, dans le décret, on parle de tout ce qui est la question cycle / vélo et on parle aussi du covoiturage. Je vois que vous l'écartez.

Il ne faut pas oublier qu'il y a un certain nombre de personnels qui n'habitent pas dans l'agglomération dijonnaise, qui habitent un peu éloignés aussi du fait du coût des loyers. Et vous les écartez de ce dispositif.

Donc, je pose la question...

Mme Cénac.- La marche à pied aussi.

M. Rollin.- Puisque quand vous êtes un peu éloignés de Dijon et que vous n'avez pas de transport en commun, vous avez l'obligation de prendre vos véhicules, donc voilà.

C'est une question que j'aimerais savoir quand même par rapport au décret. Le décret prend ces mobilités-là aussi en compte et vous ne les prenez pas en compte dans le dispositif.

C'est une demande des personnels. On en avait déjà discuté lors d'une commission sur l'action sociale avec le vice-président aux personnels, aux ressources humaines, qui nous avait assuré que cette question des mobilités serait prise en compte, que cette question du co-voiturage serait prise en compte. Voilà.

Je pose la question. Va-t-on le prendre en compte ou limitons ou mettons-nous un dispositif spécifiquement pour les personnels urbains ? Voilà.

Il y aura deux catégories de personnels si cela n'est pas vu, donc cela interrogera juridiquement sur l'application de ce texte.

Le Président.- Alors, la réponse juridique est très simple.
Les dispositifs prévus par le décret sont facultatifs.

M. Rollin.- Je n'ai pas entendu Monsieur le Président.

Le Président.- Parce que les décrets... La réponse juridique est très simple, les dispositifs forfait mobilités durables sont facultatifs dans le décret, c'est-à-dire que l'employeur n'est pas obligé de les mettre en place.

Cela, c'est le premier point, donc juridiquement il n'y a pas de contestation possible fondée sur le décret.

Néanmoins, ce n'est pas écarté du dispositif, c'est on met d'ores et déjà en place le forfait mobilités durables pour l'utilisation des cycles et ensuite on le mettra en place pour le co-voiturage. Voilà.

Le travail réalisé, pour le moment, de mise en place par la collègue qui en est chargée, l'accapare déjà beaucoup.

Une fois que la question de l'application du forfait mobilités durables aux cycles, aux vélos sera mise en place, elle va pouvoir travailler sur le co-voiturage. C'est aussi simple que cela.

Alors, il y avait une question de Peggy Cénac et puis une question de Stéphanie Benoist également.

Mme Cénac.- J'ai plusieurs questions.

La première, c'est celle de Jean-Emmanuel Rollin, je ne comprends pas pourquoi on le limite au vélo alors que la mobilité durable, il y a le co-voiturage mais j'ai envie de dire la marche à pied aussi. Si on (*suite inaudible*), pourquoi ne pas encourager cette pratique ?

Donc, je trouve un peu dommage qu'on ne le limite qu'au vélo. Si cela vient par la suite, tant mieux, mais on pourrait le faire tout de suite sur l'ensemble des mobilités qui sont inscrites dans le processus.

Après, donc lorsqu'on est en télétravail ou en mission, en tout cas qu'on ne vient pas sur le site, est-ce qu'on compte la journée ou pas ?

Donc, l'absence de trajet – j'ai envie de dire – c'est presque le plus durable des trajets, même si le télétravail pose d'autres questions écologiques au regard de l'impact écologique du numérique mais cela, c'est une autre question.

Ces documents comptent juste les jours de vélo, donc semblent de fait exclure les jours de télétravail ou travail à distance rendant plus difficile d'atteindre les 100 jours, surtout pour ceux qui ont joué le jeu du confinement pour cette année ou même qui sont en télétravail tout court.

L'autre question, c'est justement à propos de ce justificatif. Qu'est-ce que c'est qu'un justificatif qui permet de prouver qu'on fait des trajets en vélo ? Est-ce qu'il faut prendre en photo tous les jours quand on a mis le vélo sur le campus ou autre ? C'est un petit peu lourd – on va dire cela comme ça.

Et le dernier point concerne les... Pourquoi attendre l'année N+1 pour payer les trajets de l'année N pour ceux qui ne travaillent pas à l'uB la totalité de l'année civile, pour les personnels précaires ?

Après, vous avez évoqué aussi les personnels à temps partiel, pourquoi est-ce qu'on ne remplace pas la contrainte de 100 jours par un prorata selon la durée passée à l'uB plutôt qu'un nombre de jours fixé ?

Et pour les précaires, le fait d'être payé l'année suivante, je trouve que c'est un peu dommage, donc une fois de plus ce sont les personnels les plus fragiles qui vont souffrir le plus de ce report de paiement.

Donc, globalement, on a l'impression, à la lecture du document, qu'on veut mettre des restrictions avec des justificatifs qui paraissent parfois un petit peu irréalistes, à rebours du concept de durabilité. C'est sans doute pour éviter des abus mais demander ce forfait empêche déjà de demander une autre aide qui rapporterait plus que ce forfait pour ceux qui ne sont pas éligibles au forfait, à savoir ceux qui se déplacent en voiture ou transports en commun, etc.

Donc, je ne comprends pas bien pourquoi on alourdit la démarche avec ces justificatifs.

Le Président.- Donc, en fait, rien ne va.

Je propose de supprimer ce dispositif puisque rien ne va, donc, moi, je veux bien.

Qu'on invoque la précarité pour dire qu'on va donner plus d'argent à quelqu'un avec un peu de délai, alors qu'avant ils n'avaient pas d'argent du tout, je ne comprends pas le raisonnement, là. Peggy, franchement je trouve cela absurde.

Néanmoins, je vais répondre.

Enfin, moi, je n'ai jamais vu l'accroissement de la précarité en versant plus d'argent à quelqu'un mais là, ça m'échappe.

Un, il n'y a pas de financement de l'État, donc c'est bien sur les caisses de l'uB que les sommes seront versées.

Deux, oui, on ne peut pas tout faire. Je suis désolé. On a aussi des contraintes de RH, je les ai évoquées.

Le co-voiturage, je viens d'y répondre.

La marche à pied n'est pas éligible à ce dispositif en vertu du décret, ce n'est pas moi qui l'ai décidé, c'est le décret, ce sont les auteurs du décret.

Donc si les dispositifs sont facultatifs, il faut néanmoins qu'ils remplissent les conditions fixées par les textes, sinon nous n'avons pas de base légale pour verser cet argent. Voilà.

Les justificatifs, c'est une déclaration sur l'honneur, donc c'est s'il manque quelque chose. Franchement je ne vois pas où est le problème parce que les justificatifs qui sont demandés, ce sont ceux qui concernent peut-être l'adresse personnelle, je ne sais pas. Enfin, tous les items qui doivent être renseignés dans la fiche. Donc où est le problème ? Je ne le vois pas, dès lors qu'il s'agit d'ailleurs, de toute façon, d'une déclaration sur l'honneur.

Le télétravail, alors, et la question d'une activité partielle au cours de l'année, j'ai déjà évoqué cette question lors de la présentation, c'est au prorata. Donc voilà.

Et puis... Oui. D'ailleurs, il y a un tableau qui a été réalisé...

Tu veux le présenter, Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Très brièvement.

Donc, il y a déjà un tableau d'estimation, justement, du nombre de jours nécessaires pour accéder à ce forfait en fonction du temps partiel à 90 %, 80 %, etc.

Donc, il y a un nombre de jours qui est calculé. Par exemple, pour un personnel à 80 %, c'est 80 jours dans l'année à justifier.

Et en ce qui concerne le télétravail, il y a aussi un calcul ici qui a été fait.

Alors effectivement...A titre d'exemple, pour quelqu'un qui est à temps complet, le nombre de jours sur site, s'il y a un télétravail de 2,5 jours par semaine, c'est 102... Donc, il faut valider 102 jours à vélo.

Si c'est quelqu'un qui est à 80 % et un nombre de jours sur site de... Donc, s'il y a deux jours, pardon, de télétravail par semaine, il faut valider 81 jours de vélo.

Donc, il y a un tableau, ici, qui a été réalisé par les services pour prendre en compte justement le cas du télétravail et le cas du temps partiel.

Mme Cénac.- Et les missions aussi ?

Mme Pucéat.- Alors, là, ce n'est pas encore pris en compte.

Mme Cénac.- D'accord.

Mme Pucéat.- Donc cela peut être, je pense, intégré à la réflexion, parce que ce sont des temps...

Le Président.- Il n'y a pas de raison !

Mme Pucéat.- Il n'y a pas de raison que ce soit... Enfin, qu'un agent qui part en mission assez souvent soit forcément pénalisé.

Mais en revanche, dans le cadre du télétravail, il est certain que, comme c'est un nombre de jours présents sur site, donc on prend soit sa voiture, soit son vélo, etc., si on est en dessous de 70 %, par exemple, en temps partiel, et avec 24 jours de télétravail flottant, là, on n'a plus de nombre de jours possibles qui entrent dans le cadre du forfait. Donc, il y a une limitation aussi forcément en fonction de la coïncidence entre le temps partiel et le nombre de jours télétravaillés, mais d'un autre côté ces agents-là ne viennent pas, de fait, suffisamment souvent sur le site.

Le Président.- Voilà sur ce point-là qui est une première étape vers le forfait mobilités durables.

Alors, Tania Carnet voulait intervenir.

Alors, il y avait Stéphanie Dauphin-Benoist. Pardon. Oui. Oui. C'est vrai. En plus, je l'avais dit.

Mme Dauphin-Benoist.- Ma remarque allait un peu dans le sens de la précédente puisque je voulais savoir comment on traitait, en fait, les personnes, notamment les enseignants-chercheurs qui ont des bureaux qui ne sont pas vraiment des bureaux et qui en fait ne peuvent pas travailler à la fac. On est quand même un certain nombre à travailler chez nous sans être en télétravail, hormis les jours où on fait cours.

Et du coup, évidemment on est en équivalent à temps plein, enfin on est des temps pleins, mais je ne crois pas qu'on puisse prouver qu'on viendrait 100 jours par an en vélo et du coup... Et il y a quand même...

Il faut voir les locaux dont on dispose dans certains départements. On ne peut pas, nous, même en étant à temps plein, on n'est pas en mesure de venir cinq jours par semaine dans les locaux.

Le Président.- Oui. Alors je rappellerais que le principe, enfin l'objectif du dispositif concerne bien la mobilité. C'est-à-dire que si les gens n'ont pas de mobilité, il n'y a pas de raison que le dispositif se mette en place.

Donc, il s'agit bien de faire en sorte que ceux qui prennent leur voiture actuellement utilisent un autre moyen de transport, c'est-à-dire le vélo, ici, pour cette question-là, mais également les transports en commun dans le cadre du remboursement partiel du transport en commun réalisé par l'uB au profit des personnels.

Donc, voilà, en fait, la réponse est là. C'est si les gens ne se déplacent pas... Là, c'est à la limite même encore mieux, c'est-à-dire que leur trace carbone se réduit d'autant, mais c'est bien l'objectif...

Mme Dauphin-Benoist.- Oui. Mais quelque part on ne les encourage pas à prendre leur vélo les jours où... S'ils viennent trois jours par semaine, par exemple, ils ne sont pas encouragés à prendre leur vélo plutôt que leur voiture.

Le Président.- S'ils viennent trois jours par semaine...

Mme Pucéat.- S'ils viennent trois jours par semaine, il faut calculer.

Le Président.- À mon avis, on n'est pas loin des 100 jours. Sur 30 semaines...

Mme Dauphin-Benoist.- Ce n'est pas sûr.

Le Président.- Sur 30 semaines d'activité...

Mme Pucéat.- Oui.

Le Président.- Vous voyez, moi, je pense qu'on y est.

Mme Dauphin-Benoist.- Il faut enlever les jours où il pleut.

Le Président.- Oui. Enfin, je n'ai pas l'intention, en tout cas à titre personnel, de croiser les données météo avec les jours déclarés, vous voyez ce que je veux dire. Enfin, moi, je ne le ferai pas, peut-être que quelqu'un sera suffisamment libre dans son emploi du temps pour le faire, ce ne sera pas...

Et puis, moi, je vais vous dire une chose, je peux témoigner qu'il ne pleut pas tant que cela.

Mme Dauphin-Benoist.- C'est vrai. Il pleut de moins en moins. Moi aussi, je fais beaucoup de vélo et je note aussi qu'il pleut de moins en moins.

Le Président.- Oui. Et je peux témoigner aussi que je me fais avoir deux fois par an à peu près. Voilà. Bon. Cela arrive.

Mais très sincèrement... Enfin voilà. Je ne pense pas que ce soit un problème insurmontable, franchement.

Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Oui. Merci de me donner la parole.

Je voulais juste... Bien sûr j'entends tout ce qui a été dit, les restrictions qui ont été faites.

Mais je voulais saluer cette initiative. Je trouve que c'est vraiment une excellente initiative. Je la trouve très incitative et j'espère qu'on pourra avoir un bilan de la mesure à la fin de l'année pour savoir qui a pu en profiter parce que vraiment je trouve cela formidable.

Merci de ce projet.

Le Président.- Merci de ce mot parce que, moi, je trouve cela formidable aussi. Et puis, je n'ai qu'un seul regret c'est qu'on ne le mette en œuvre pas aussi tôt que j'aurais voulu. Moi, j'aurais préféré que ce soit effectif quasiment en septembre dernier, ce sera effectif en septembre prochain. Voilà.

Mme Gerrer.- Il n'est jamais trop tard. Pour les bonnes mesures, il n'est jamais trop tard.

Le Président.- Merci.

Tania Carnet.

Mme Carnet.- Oui. Merci.

Bon. Moi, je trouve l'initiative très bien. J'approuve, je suis la première à venir en vélo donc... Et j'utilise un vélo électrique... Bon, c'est dommage que cela n'entre en compte qu'au mois de septembre. Ce n'est pas grave, mieux vaut tard que jamais.

Moi, je m'inquiète par contre sur la mise en œuvre et le paiement qui va intervenir. Je me rends compte que c'est quand même, quelque part, une usine à gaz qui est montée et cela va représenter – il me semble, je voulais attirer votre attention là-dessus –, cela risque de représenter un travail supplémentaire complexe pour les agents qui vont mettre en paiement cette indemnité parcours mobilité.

Donc, voilà, c'est tout. Moi, je voulais simplement attirer votre attention là-dessus.

Comment arriver à vérifier que la personne a utilisé son vélo 100 jours, enfin c'est du déclaratif, je l'ai bien compris, mais par rapport aux personnels qui vont être à 80 %, par rapport à ces mêmes 80 % qui vont être en télétravail, qui ne vont pas l'être ou qui vont prendre du télétravail fluctuant. Je veux dire cela ne va pas être simple, cela ne va vraiment pas être simple au niveau de la gestion et ensuite du paiement, de la mise en paiement de cette indemnité. Voilà. C'est tout.

Mais l'idée est très bonne.

Le Président.- En fait, c'est sur la base des déclarations faites par l'agent, donc après c'est un traitement interne au niveau du service RH.

Donc, cela demande un traitement effectivement assez chronophage qui est incompatible avec un traitement au fil de l'eau.

Donc, il va falloir que l'agent fasse le travail.

Mme Carnet.- Donc, il va falloir que l'agent détermine dès le départ, là je prends à partir du 1^{er} septembre, sur toute l'année quels jours il va venir, pour pouvoir vous démontrer et vous dire qu'il va venir 100 jours sur l'année.

Le Président.- Non. Non. La demande de renseignement, elle va être faite, elle va être rendue à la fin de l'année. C'est-à-dire qu'il faut que les fiches soient rendues vers la fin de l'année, on va dire vers le mois de décembre ; le mois de décembre – à mon avis – c'est le mois où les gens prendront probablement le moins, enfin un des mois où ils prendront peut-être le moins leur vélo, mais il n'empêche que les 100 jours sont déjà acquis au mois de décembre. Les gens qui prennent leur vélo tous les jours, comme nous. Les 100 jours – à mon avis – au mois de juin, ils sont faits.

Mme Carnet.- Je ne suis pas tout à fait d'accord.

Le Président.- Vous n'êtes pas d'accord ? Ah bon ! Bon.

Mme Carnet.- Non. Non.

Le Président.- Après, je ne sais pas, moi, j'aurais...

Mme Carnet.- Je ne pense pas qu'au mois de décembre vous aurez les 100 jours de faits.

Le Président.- Cinq jours par semaine... Bon. Au mois de décembre... Ah non, mais pas cette année !

Mme Carnet.- Pour peu que les personnes soient à 80 % et qu'elles aient aussi... Et également en télétravail, quand quelqu'un va être trois jours en télétravail par semaine, je ne vois pas comment il va pouvoir arriver à faire ses 100 jours à fin décembre, ce n'est pas possible.

Le Président.- Alors, après ce ne sera pas 100 jours, mais il y aura le prorata qui s'appliquera, donc il pourra le déclarer.

Mme Carnet.- Cela va être très complexe à gérer pour les services administratifs. Voilà. Je voulais attirer votre attention là-dessus.

Mais ceci dit la décision, pour moi, elle est très bien.

Le Président.- Le RA, le directeur de pôle, en fait ils servent d'intermédiaire entre le gestionnaire RH et l'agent.

Mme Carnet.- Oui. Donc il va falloir mettre en place sur le terrain tout un déclaratif à faire vis-à-vis des agents, quoi...

Et il faudra systématiquement les relancer, leur demander où ils en sont, qu'est-ce qu'ils ont fait, je veux dire on n'est pas derrière chaque agent pour voir s'il a pris son vélo ou pas.

Le Président.- Non. Non. Non. Non. Ce n'est pas l'esprit de la procédure. L'esprit de la procédure, c'est que c'est une procédure déclarative.

Mme Carnet.- Oui. J'ai bien compris.

Le Président.- C'est quand même à l'agent de faire la déclaration et ensuite à vous de l'envoyer. C'est tout.

Mme Carnet.- Il faut qu'on nous la donne.

Le Président.- Mais elle vous sera donnée. Bien sûr.

Mme Carnet.- J'espère.

Le Président.- Si !

Mme Carnet.- Vraiment on va voir comment cela va s'organiser sur le terrain.

Le Président.- Oui. Oui.

Enfin moi, je ne sais pas. Après, je parle sous le contrôle du DGS, mais s'il y a des améliorations à apporter sur la procédure, des ajustements, etc., ils seront apportés, il n'y a pas de souci.

Mme Carnet.- D'accord. Mais bon l'initiative est très, très bien.

Le Président.- Oui. Oui.

Jean-Emmanuel Rollin. Avec un micro, s'il vous plaît. Jean-Marc.

Pour Jean-Emmanuel Rollin. Voilà. Et puis il y a quelqu'un d'autre qui a levé la main.

M. Rollin.- Alors, soit j'ai mal compris ou alors Tania m'a mis un doute, j'avais compris que le rôle du responsable administratif dans les composantes et dans les services, c'était simplement de récupérer les données et de faire remonter au service RH.

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- Il n'y a pas un rôle de contrôle ? j'ai compris comme quoi... De vérifier simplement... Alors de mettre en conformité sur les calculs, s'il est à 80 %, etc., de vérifier que... Par rapport au nombre déclaratif, que le dossier est correct et ce n'est pas de suivre de manière régulière toute l'année...

Ce n'est pas cela ? La procédure est déclarative, le responsable administratif, c'est simplement de vérifier s'il est à 90 % et qu'il ait tant de jours... Si cela correspond aux jours déclarés et c'est bon.

M. Helleu.- Alors, il y a un minimum, mais il faut que les chefs de service vérifient quand même la matérialité des faits sur cet acte. Si la personne est en arrêt maladie pendant 15 jours, il faut bien que quelqu'un dise : attention il est en arrêt maladie.

M. Rollin.- Oui. Mais je le comprenais comme cela, moi. Comme dans votre présentation, j'avais compris comme cela, mais Tania m'a tout à coup mis un doute en disant vérifier sur le terrain de manière régulière si les 100 jours sont faits ou les 90 jours ou...

M. Helleu.- Ce ne serait pas réaliste.

M. Rollin.- Non. Le rôle du responsable administratif, c'est de vérifier que par rapport à ces situations, il est dans les créneaux, si les jours de congé ou les jours... de congé maladie, on est bien d'accord, parce que (*suite inaudible*).

C'est ce que j'avais compris au départ et Tania tout à coup m'a mis un doute.

Le Président.- Oui. Oui. Mais c'est cela.

Non. Non. Il ne s'agit pas d'aller vérifier que l'agent est arrivé à telle heure de tel endroit, à vélo...

Non. Non, enfin ce n'est pas possible.

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autres observations ou remarques.

Je vous propose d'approuver la mise en place du forfait mobilités durables à l'université de Bourgogne à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les dispositions transitoires pour l'année 2021 : Spécifiquement à titre exceptionnel, comme nous l'avons dit, pour la seule année 2021, les agents peuvent bénéficier à la fois du versement du forfait mobilités durables et du versement mensuel du remboursement des frais de transport public à condition que ce versement, puisque là c'est juste sur une partie de l'année, à condition que ce versement intervienne bien au titre de deux périodes distinctes. C'est seulement, donc, pour 2021.

Et du fait de la mise en application de ce forfait à la date du 1^{er} septembre 2021, cette année, le seuil d'éligibilité du forfait mobilités durables est ramené à 33 jours de trajet domicile/travail pour un versement forfaitaire qui est ramené à 67 euros cette année, versé donc au prochain trimestre... Au premier trimestre 2022.

Je vais lancer le vote. Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion, donc « refus de vote », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et dans la salle, donc je vous demande également d'exprimer votre vote.

Qui refuse de prendre part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention dans la salle.

Et qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai que des pour.

Donc, nous n'avons que des pour et une abstention, merci pour cette approbation sur la mise en place de ce forfait mobilités durables.

26 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc, nous pouvons passer au point B, les points adoptés sans débat, donc, sauf s'il des demandes bien sûr de votre part. A chaque fois, on vous demande plutôt de nous les communiquer en amont au vu du nombre de points qui sont traités ici dans les tarifs.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

Mme Pucéat.- Donc, le premier point, ce sont les tarifs, subventions et dons, sorties d'invention, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

V) Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Nous n'avons reçu aucune remarque au préalable, en amont de ce conseil, néanmoins si quelqu'un souhaite en émettre une, vous le pouvez encore.

S'il n'y en a pas – je ne vois pas de main levée – je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire et les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Et je vais lancer le vote dans le fil de discussion.

Je vous laisse exprimer votre vote dans le fil de discussion : « refus de vote », « abstention », « pour » ou « contre ».

Dans la salle, qui refuse de prendre part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai pour l'instant que des pour.

Donc une abstention, le reste des votes pour. Merci pour cette approbation.

25 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Et il nous reste le compte-rendu des conventions hors subventions.

VI) Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Ici, il n'y a pas de vote. Nous devons seulement prendre acte du compte-rendu des contrats et conventions hors subvention, sauf s'il y a un point particulier que vous souhaitez évoquer.

Oui ? Peggy.

Mme Cénac.- Du coup, comme je pensais qu'on votait, la fois d'avant, sur le tableau avec les tarifs, je n'ai pas posé la question tout de suite.

Mais, j'avais envoyé à Emmanuelle Pucéat une question concernant le tableau des conventions pour approbation.

Il y avait en particulier, donc, une convention avec le SEFCA. Dans le tableau du SEFCA, une convention de 207 900 euros avec l'école supérieure de la banque et donc pour un montant de cet ordre-là, j'aurais aimé avoir un petit peu des informations sur ce que recouvre cette convention.

Mme Pucéat.- D'accord. Alors, je m'en excuse parce que j'ai dû rater votre mail, effectivement sinon je me serais renseignée en amont.

Donc, ce que je peux vous proposer ici c'est de vous apporter les réponses la fois prochaine.

Alors je ne sais pas si nous pouvons mettre de côté cette convention-là, est-ce qu'elle peut attendre ? Ce n'est pas possible, Jean-Marc ?

M. Bourgeon.- On a voté.

Le Président.- Alors, oui. Désolé, enfin, moi, je connais...

Mme Pucéat.- C'est vraiment une erreur de ma part, je suis désolée, je n'ai pas vu...

Le Président.- Je connais cette convention.

En fait, il s'agit d'une licence professionnelle... Parce qu'elle relève de l'UFR Droit, Sciences économique et politique, donc c'est une convention, en fait c'est un renouvellement parce que cette convention a toujours existé depuis que la licence professionnelle existe.

Et en fait, c'est une licence professionnelle qui a été conçue en lien avec le CFPB, avec le centre de formation professionnelle bancaire.

Et cette convention fait que les étudiants de LP sont tous en alternance auprès des banques et il y a un reversement qui est opéré par le biais de cette convention entre le CFPB et l'université de Bourgogne, au profit de l'université de Bourgogne, enfin du SEFCA pour financer cette formation qui est financée sur fonds propres exclusivement.

Donc cela, c'est quelque chose qui existe. Cela doit bien faire 10 ans – je pense – que la LP existe et on a...

Mme Cénac.- Je ne crois pas qu'on l'ait déjà vue dans les tableaux, enfin... Je me trompe peut-être.

Le Président.- Moi, il me semble... Il me semble que cela fait 10 ans que cela existe, mais après, est-ce que cela apparaissait comme cela dans les tableaux, je n'en sais rien.

Mme Cénac.- Parce que le fait qu'il apparaisse dans le tableau, on ne sait jamais si c'est dans le sens du montant versé ou d'un montant que l'uB verse.

Le Président.- Non. Non.

Mme Cénac.- Oui. Mais ce n'est pas précisé dans le tableau, donc c'était une info...

Le Président.- Ah non. Non. Alors la LP, pour l'UFR Droit, Sciences économique et politique, cette LP là a été salvatrice lorsqu'on est passé en PREF. Ça, j'en ai un très, très bon souvenir parce que les excédents réalisés nous ont permis d'amortir le choc du PREF notamment sur les charges d'enseignement.

Mme Cénac.- Je veux bien vous croire, mais là je ne savais pas si c'était l'uB qui payait 207 000...

Le Président.- C'est dans le bons sens. Enfin, dans le bon sens concernant l'uB. Voilà. C'est dans le bons sens.

Mme Cénac.- D'accord. Merci.

Le Président.- Donc, là, pour le coup, on ne peut pas revenir sur le vote. Je suis désolé.

Mme Cénac.- Non, non, je comprends bien. Je pensais que le vote concernait le grand tableau avec les tarifs... Le vote précédent.

Le Président.- D'accord.

Mme Cénac.- C'est pour cela.

Mme Pucéat.- Il est vrai que là, dans les points B, pour gagner un petit peu de temps, on est passé à ce mode-là.

C'est vrai que les questions, du coup, on les traite pour l'ensemble de ces points en amont et ensuite le vote est global sur l'ensemble des tarifs, sorties d'inventaire, conventions.

Le Président.- Très bien.

Le conseil d'administration prend acte

Point C : Questions diverses

VII) Questions diverses

Le Président.- Est-ce qu'il y a des questions diverses que vous souhaiteriez aborder ?

Stéphanie Benoist, oui.

Mme Dauphin-Benoist.- C'est en lien quand même avec la question des tarifs.

J'ai été en contact récemment avec la secrétaire de l'UTB à propos de cours à mettre en place l'année prochaine, et en fait elle m'a fait un tableau assez noir de la situation financière... Enfin, apparemment l'UTB a beaucoup pâti de la situation sanitaire puisqu'en fait, avec leur public âgé, fragile, il y a eu très peu de réinscriptions pour certains cours, notamment les cours de langue l'année dernière.

Le Président.- C'est vrai.

Mme Dauphin-Benoist.- Et puis les cours n'ont pas repris, en fait, parce que c'est un public qui est... Enfin d'après ce que je sais, les cours que je connais n'ont

pas repris parce que le public n'est pas forcément très familier des outils en ligne, etc.

Les gens n'ont pas voulu s'inscrire pour avoir des cours en visio et du coup, je suis un peu inquiète.

Est-ce que vous avez des informations à transmettre ?

Et puis qu'est-ce qui se passerait, en fait, si les finances de l'UTB étaient vraiment déficitaires ? Est-ce que l'uB pourrait les aider un peu ou...

Le Président.- Bon. Là, pour l'instant, il n'y a pas eu de demande précise et chiffrée mais il n'est pas question de laisser tomber l'UTB évidemment.

L'UTB vit beaucoup de ses inscriptions et les personnes y vont évidemment pour la qualité des cours et des formations mais aussi pour avoir une vie sociale, rencontrer d'autres personnes, etc. Il y a beaucoup de retraités, beaucoup.

Donc, cette année, suivre par Teams, cela ne les intéressait pas en réalité et donc il y a eu un large déficit – on va dire – budgétaire lié à cela.

On n'a pas vocation à couper les ailes à l'UTB.

Mme Dauphin-Benoist.- Parce que du coup, leurs conditions d'ouverture de cours pour l'année prochaine sont très strictes, enfin ils ne veulent pas ouvrir des cours qui ne seraient pas complets et du coup ces cours risquent de ne pas s'ouvrir et on va perdre aussi des heures d'enseignement en fait. On perd un public qui a été très agréable aussi.

Le Président.- Bien sûr.

Mme Dauphin-Benoist.- Et puis il y a un rôle sur... Enfin, l'UTB a un grand rôle local en fait.

Le Président.- Absolument. Oui, oui, c'est tout à fait juste ce que vous dites. Pierre Ancet va nous faire un point, c'est prévu, dans les semaines à venir et puis on va ensuite agir.

Maintenant on ne va pas tout rouvrir de manière inconditionnelle, mais...

Mme Dauphin-Benoist.- Non. Bien sûr.

Le Président.- Mais voilà. Il n'est pas question de laisser tomber l'UTB. On ne va pas... C'est un bel outil. C'est un outil qui nous permet de rayonner aussi sur la place. C'est bien. Il est tout à fait souhaitable de le soutenir. Maintenant on ne peut pas le faire de manière inconditionnelle, comme je viens de le dire mais en tout cas on sera en appui, ça c'est certain.

Mme Dauphin-Benoist.- Merci.

Le Président.- Francine Chopard.

Mme Chopard.- Oui. Merci.

En fait, je voulais poser quelques questions un petit peu en retard par rapport au déroulé du conseil, mais qu'on pourra... Les réponses pourront m'être apportées plus tard par mail puisqu'elles ne changent absolument pas le vote.

Donc, il y a eu des conventions qui ont été faites par rapport à l'attribution de chèques psy pour les étudiants. Ces conventions sont rédigées pour chaque professionnel de santé qui entre dans le dispositif.

Le Président.- Oui. Absolument.

Mme Chopard.- Et j'aurais voulu savoir, parce que là je crois que sur le tableau, qui nous a été communiqué, il n'y avait que deux conventions et...

Le Président.- Oh là, non !

Mme Chopard.- Et j'aurais aimé savoir... Non. Il y en avait plus ?

Le Président.- Oh ! Il y a beaucoup plus que cela, parce que c'est moi qui les signe. Je les ai toutes signées.

Mme Chopard.- Mais du coup, est-ce que je pourrais savoir le nombre de...

Le Président.- Alors, oui. Vous pourrez le savoir. Moi, je pense qu'on en est à une bonne vingtaine.

Mme Chopard.- D'accord.

Le Président.- On doit être... En tout cas, j'ai eu le sentiment d'en signer une bonne vingtaine au total.

Mme Chopard.- D'accord.

Le Président.- Mais bon, c'est un sentiment, donc à vérifier. Il y a eu... Alors, cela a mis du temps, on a eu un laps de temps, j'ai le sentiment que les... Je ne sais pas si ce sont les professionnels de santé ou nous qui avons mis du temps à mettre en œuvre ce process, etc., le rapprochement. Mais, là, il y a eu deux vagues de signatures à une semaine, 10 jours d'intervalle.

Et je pense qu'on est à une vingtaine de praticiens qui ont signé. Voilà.

Mme Chopard.- Très bien.

Et puis le deuxième renseignement que j'ai omis de demander.

Au niveau des subventions de l'uB, donc j'avais remarqué une subvention pour l'IUT du Creusot sur un projet qui s'appelle « Vrai », Monsieur Olivier Aubretton et c'est vrai que la somme, 191 000 euros, est très importante par rapport aux sommes qu'on peut voir sur les autres subventions. Et je m'interrogeais sur à quoi correspondait cette somme.

Mais pareil, on peut me renseigner par la suite.

Et je suis très embêtée parce que dans mes notes je n'ai pas repris exactement à quel niveau cela se situe.

Donc, faire des recherches et puis me donner la réponse.

Le Président.- Oui. Oui. On vous dira cela. Mais moi, j'ai une explication, mais...

Enfin, il y a tellement de conventions, j'ai peur de vous dire une bêtise si jamais je ne suis pas au fait exactement, mais c'est une convention sur laquelle j'avais échangé directement avec Olivier Aubreton parce que j'avais moi-même des questions.

Mme Chopard.- Merci.

Intervenant.- C'est un PIA. C'est dans le cadre d'un PIA.

Le Président.- Ah c'est un PIA.

Mme Chopard.- D'accord.

Le Président.- C'est dans le cadre d'un PIA effectivement.

Intervenante.- C'est dans le tableau du pôle recherche.

Le Président.- C'est dans le tableau du pôle recherche. D'accord.

Mme Chopard.- Merci.

Le Président.- Très bien. Très bien.
Bon. Voilà. On va vous donner tout cela par ailleurs.

Mme Chopard.- Merci.

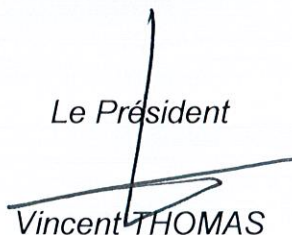
Le Président.- Merci à vous. S'il n'y a pas d'autres questions, observations, je vous propose d'en rester là pour ce matin.

Je vous remercie beaucoup d'avoir été présents en présentiel ou à distance pour participer à ce CA.

Je vous souhaite une bonne journée et puis à bientôt.
Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30)

Le Président

Vincent THOMAS